

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET  
du JEUDI 16 MARS 2017 à 20 HEURES**

Affiché le 31 mars 2017

Date de convocation : 9 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le seize du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

**Présents** : Mmes. BOURBON, VALLIN, GUILLOT, GRAMELLE, GIRIN et ELYSEE  
MM. VERGUET, ROYER, PIONCHON, MARTIN, BARBE, GROS, REY, PERROT-MINNOT et PERONNIER

**Absent(e)s excusé(e)s** :

**Secrétaire de séance** : Mme. VALLIN Danièle

*Nombre de conseillers en exercice : 15*

*Nombre de conseillers présents : 15*

*Nombre de conseillers absents :*

*Nombre de pouvoirs :*

*Nombre de voix pour les votes : 15 (14 pour le vote du compte administratif 2016)*

.....

**1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU**

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 26 janvier 2017 et approuvé à l'unanimité.

**2) - ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion correspondant,
- Affectation du résultat d'exploitation (fonctionnement) 2016 au budget primitif 2017,
- Proposition de service pour les études d'avant-projet d'aménagement de sécurisation de la RD 916a dans la traversée des Chaudannes,
- Présentation du projet 1<sup>ère</sup> phase « enfouissement des réseaux secs » / traversée des Chaudannes et demande de subvention au SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie),
- Intégration aux futures consultations lancées par le SDES pour un groupement de commande pour l'achat d'électricité des points de livraison dont la puissance est inférieure ou égale à 36KVA,
- Contrat de maintenance / portes sectionnelles de l'atelier technique,
- Actualisation du régime indemnitaire des élus / mise à jour suite à une réorganisation des carrières et modification de la grille indiciaire,
- Convention avec le Département de la Savoie sur les points d'arrêt des lignes de transport,
- Ouverture anticipée de crédits au Budget Primitif 2017,
- Questions diverses.

---

**3) – COMPTE- RENDU DES DELIBERATIONS**

**Décision n° 08/2017 : approbation du compte administratif 2016 et compte de gestion correspondant du Budget Principal.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du budget principal et donne les résultats suivants :

Compte Administratif de la Commune :

- Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 415.708, 59 Euro
- Le résultat de la section d'investissement est déficitaire et s'élève à 67.177, 18 Euro

Il présente également le compte de gestion 2016 de l'agent comptable et précise que les résultats concordent parfaitement avec ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2016 du budget communal ainsi que le compte de gestion correspondant.

**Décision n° 09/2017 : affectation du résultat d'exploitation 2016 au budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit:

- Résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 415.708, 59 Euro
- Résultat déficitaire de la section d'investissement pour 67.177, 18 Euro  
Résultat déficitaire des crédits restes à réaliser dépenses et recettes reportés au budget 2017 pour 124.758, 00 Euro
- Besoin de financement de la section d'investissement pour : 191.935, 18 Euro

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter au budget 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section recettes d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	191.935, 18 Euro
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	223.773, 41 Euro

**Décision n° 10/2017 : ouverture anticipée de crédits n° 01 au Budget principal 2017 / honoraires sur études du projet de sécurisation de la traversée du village des Chaudannes et acquisition de guirlandes électriques de Noël.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une ouverture anticipée de crédits afin de permettre le règlement des honoraires du Cabinet ISAGEO pour les études préalables menées dans le cadre des aménagements de sécurité et d'enfouissement des réseaux secs dans la traversée des Chaudannes (RD 916a).

Il précise également l'acquisition de nouvelles guirlandes de Noël pour divers sites.

Il propose d'alimenter l'opération 60 « aménagement des Chaudannes » pour la somme de 12.000, 00 Euro et l'opération 68 « acquisition de matériel » pour 3.000, 00 Euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'ouverture anticipée des crédits sur les comptes et opérations suivantes de la section d'investissement :

Article comptable	Opération d'équipement	crédits
2031 Frais d'étude	60 aménagement des Chaudannes	12.000, 00 €
2188 Autres immobilisations	68 acquisition de matériel	3.000, 00 €

- Dit que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2017.

**Décision n° 11/2017: projet d'aménagement de sécurité RD 916a / traversée des Chaudannes / 1<sup>ère</sup> phase enfouissement des réseaux secs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet en cours concernant l'aménagement de sécurité de la traversée des Chaudannes.

Il explique qu'une partie du projet concernant la phase enfouissement des réseaux secs pourrait être programmée pour l'année 2017. Il présente l'estimatif prévisionnel de l'avant-projet sommaire concernant les travaux sur les réseaux basse tension, éclairage public et télécom.

Il précise un montant prévisionnel pour cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de 165.000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise et hors proposition de service du cabinet ISAGEO pour un montant de 9.980, 00 € HT pour les missions esquisses et avant-projet de l'ensemble de l'opération soit avec les études d'aménagement du carrefour des Chaudannes et de la voirie RD 916a.

Il précise également que la 2<sup>ème</sup> phase du projet de sécurisation fait l'objet de diverses consultations et de demandes d'avis des services départementaux.

Il propose d'approuver, d'une part la proposition de service du cabinet ISAGEO à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) pour les études en cours et d'autre part, la première phase d'enfouissement des réseaux secs.

Il explique que le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) sera sollicité pour le financement de cette opération dont il pourrait être maître d'ouvrage et rappelle une prise en charge financière par celui-ci à hauteur de 70% du coût des travaux réalisés sur le réseau basse tension.

Le Conseil Municipal, après avoir l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la première phase du projet d'aménagement de sécurité concernant l'enfouissement des réseaux secs de la traversée des Chaudannes,
- Approuve la proposition de service du Cabinet ISAGEO pour un montant de 9.980, 00 € HT pour les missions esquisses et avant-projet,
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'avancement du projet et notamment la sollicitation du SDES pour le financement de cette première phase de travaux.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017.

**Décision n° 12/2017 : intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDES en date du 21 décembre 2016 autorisant le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015 approuvant l'adhésion de la Commune de Belmont-Tramonet au groupement de commande pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide que l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

### **Décision n°13/2017: indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 mars 2014 portant sur les indemnités de fonctions Maire et Adjoints et fixant le taux pour son calcul déterminé par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

Il explique le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale et augmentant l'indice brut terminal.

Il précise que la précédente délibération faisait référence expressément à l'indice brut terminal et qu'il est en conséquence nécessaire de délibérer à nouveau sans autre précision que celle visant un calcul de l'indemnité par référence à l'indice brut terminal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Vu les délibérations du 30 mars 2014 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à quatre,

Vu la délibération du 30 mars 2014 fixant les taux maximums annuels des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire, selon l'importance démographique de la commune, comme suit :

Population	MAIRE	ADJOINTS
totale	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)
500 à 999	31 %	8.25 %

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité des membres présents, la régularisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit avec un effet rétroactif, des indemnités versées mensuellement aux élus Maire et adjoints, dans les conditions précitées soit par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, au taux maximal de la fonction.

### **Décision n° 14/2017 : contrat de maintenance / entretien et contrôle des portes sectionnelles de l'atelier technique communal**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de mettre en place une vérification biannuelle des portes motorisées de l'atelier technique.

Il précise que celles-ci doivent faire l'objet de nombreux réglages, graissage, contrôles divers de sécurité notamment concernant l'état des câbles.

Il propose d'accepter la proposition de contrat de maintenance biannuelle de la Société FEA qui a installé les portes lors des travaux de réhabilitation du bâtiment, pour un montant qui s'élève à 440, 00 Euro HT (quatre cent quarante Euro).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la Société F.E.A. sise 148 rue Antoine Emery à Pontcharra (Isère) dans les conditions précitées,
- Dit que les crédits seront prévus au budget.

### **Objet : convention avec le Département de la Savoie / points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et / ou lignes de ramassage scolaire)**

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée par le Département de la Savoie portant sur les points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et / ou lignes de ramassage scolaire), répertoriés et situés sur le territoire de la commune.

Il précise qu'il s'agit d'une mise à jour de la précédente convention établie le 19 février 2013 et due à des modifications apportées à la liste des points d'arrêt.

Il rappelle que cette convention précise qui est le maître d'ouvrage des points d'arrêt, qui en assure la police et dans quelles conditions ils sont éventuellement modifiés, sécurisés et entretenus.

Il précise que la commune est Maître d'ouvrage des équipements situés sur les voies communales et départementales quand ceux-ci sont en agglomération et qu'elle en assure donc l'entretien à ses frais ainsi que la police.

Il propose d'approuver la nouvelle convention à passer avec le Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la signature de la convention précitée.

#### **4) - COMPTE RENDU DES QUESTIONS DIVERSES**

- **Très Haut Débit THD 73 / Point sur les travaux de Tramonet**

Monsieur le Maire rappelle la discussion du dernier conseil municipal du 26 janvier 2017 concernant l'emplacement de l'armoire pour le très haut débit sur le secteur de Tramonet et confirme son installation derrière l'abribus.

La mise en service de cette installation est prévue pour la fin d'année.

Il rappelle le plan départemental sur 10 ans et les priorités pour alimenter les zones d'activités et les services publics.

Il précise le financement par le Département, la Région et enfin la Communauté de Communes Val Guiers qui doit participer à hauteur de 90.000 Euro par an et pendant 10 ans soit une charge de 900.000 Euro.

- **Permanences des élections présidentielles et législatives**

Le planning des permanences est validé et une précision est apportée sur l'horaire du bureau de vote ouvert de 8h à 19h pour les présidentielles et probablement pour les législatives du mois de juin, bien que l'information ne soit pas encore confirmée pour ces dernières.

- **Plan Local d'Urbanisme**

Le projet PLU est actuellement soumis à la procédure de "cas par cas". Il est donc examiné, depuis la mi-février par l'autorité administrative compétente en matière d'environnement qui doit déterminer si le projet est ou non soumis à étude d'impact. Une réponse du service instructeur de la Direction Régionale de l'Environnement est attendue pour la mi-avril au plus tard.

- **Aménagement de l'ancien atelier communal et ses abords**

Monsieur le Maire rappelle l'utilisation actuelle par les associations belmontoises d'une partie du bâtiment de l'ancienne école de Tramonet. Il explique la rencontre avec les associations pour un usage du local désaffecté (ancien atelier technique) et pour un aménagement des abords avec une mise à niveau du sol, sous préau et cour avec terrain de jeu de boules. La priorité est donnée aux travaux d'extérieur. Par la suite, une isolation et quelques travaux d'intérieur seront programmés avec également l'achat de mobilier.

- **Prochaines réunions**

- **Commission Finances**

La réunion est fixée au jeudi 30 mars 2017 à 19h 30, pour la préparation du budget primitif 2017.

- **Conseil Municipal**

La réunion est fixée au jeudi 6 avril 2017 à 20h pour notamment le vote du budget primitif 2017.

- **CCAS**

La réunion est fixée au lundi 10 avril 20h, pour les votes du CA 2016 et compte de gestion correspondant et celui du budget 2017.